



VILLE DE MONT DE MARSAN	DECISION DU MAIRE N° 2022/04-0061
SERVICE EMETTEUR Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	OBJET : Achat de taureaux pour la temporada 2022 <hr/> Nomenclature Acte : 1.1.3 – Marchés négociés

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment aux opérations de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

Expose :

La Ville de Mont de Marsan procède à l'achat de taureaux pour la temporada 2022. Compte tenu de la spécificité et des contraintes artistiques s'imposant aux organisateurs de spectacles taurins, les marchés de fournitures de taureaux ne peuvent être confiés qu'à des prestataires déterminés possédant le savoir faire nécessaire à l'élevage de taureaux de combat pour les spectacles taurins. La Ville de Mont de Marsan a donc décidé de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence telle que prévue à l'article R 2122-3 du code de la commande publique. Du fait de la difficulté d'estimer de façon totalement exacte le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire liés notamment aux aléas inhérents à un spectacle taurin, les marchés sont passés sous la forme d'accords cadres à bons de commande avec fixation d'un minimum en quantité conformément aux articles R 2162-1 à R 2162-14 du code de la commande publique.

Les élevages suivants ont été retenus pour un montant fixé au vu du taux d'occupation réellement constaté à l'issu du spectacle concerné comme suit :

- Ganaderia CUADRI

Nombre de personnes	Montant HT	Prix unitaire HT
≤ à 4 000	30 000,00 €	5 000,00 €
de 4 001 à 4 500	33 000,00 €	5 500,00 €
de 4 501 à 5 000	36 000,00 €	6 000,00 €
de 5 001 à 5 500	39 000,00 €	6 500,00 €
de 5 501 à 6 000	42 000,00 €	7 000,00 €
de 6 001 à 6 500	46 000,00 €	7 666,66 €



- Ganaderia DEL RIO

Nombre de personnes	Montant HT	Prix unitaire HT
≤ à 4 800	50 000,00 €	8 333,33 €
de 4 801 à 6 499	60 000,00 €	10 000,00 €
à 6 500	65 000,00 €	10 833,33 €

- Ganaderia LA QUINTA

Nombre de personnes	Montant HT	Prix unitaire HT
≤ à 4 800	50 000,00 €	8 333,33 €
de 4 801 à 6 499	60 000,00 €	10 000,00 €
à 6 500	66 000,00 €	11 000,00 €

- Ganaderia OLGA JIMENEZ

Nombre de personnes	Montant HT	Prix unitaire HT
≤ à 4 800	50 000,00 €	8 333,33 €
de 4 801 à 6 499	60 000,00 €	10 000,00 €
à 6 500	65 000,00 €	10 833,33 €

- Ganaderia PEDRAZA

Nombre de personnes	Montant HT	Prix unitaire HT
≤ à 4 800	50 000,00 €	8 333,33 €
de 4 801 à 6 499	+ 9 € par billet vendu	
à 6 500	65 300,00 €	10 883,33 €

- Ganaderia CUILLE

Fourniture de 6 novillos au prix de 12 000 € HT.

Décide d'intervenir à la signature des marches suivants :

- avec la société CORTIJO JUAN VIDES (21 Trigueros Espagne) pour le lot **CUADRI**
- avec la société MEDIANILLOS GANADERIA (28 Miraflores de la Sierra Espagne) pour le lot **DEL RIO**
- avec la société HERMANOZ MARTINEZ CONRADI (14 Palma del Rio Espagne) pour le lot **LA QUINTA**
- avec la société GANADERIA HERMANOS GARCIA JIMENEZ (37 Salamanca Espagne) pour le lot **OLGA JIMENEZ**
- avec la société PREZ 88 SL (28 Madrid) pour le lot **PEDRAZA**
- avec la société SCEA DU GRAND BADON (13 Salin de Giraud) pour le lot **CUILLE**

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le 26/04/2022

ID : 040-214001927-20220426-2022_04_0061-AU



Fait à Mont de Marsan, le 26 AVR. 2022

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).